Siège de l’Agence Africaine du médicament : le Rwanda arrive en tête des pays candidats

Compte Test - 2022-07-18 14:55:50 - Vu sur pharmacie.ma

Lors de la 41e session du Conseil exécutif de l’Union africaine (UA) qui a eu lieu les 14 et 15 juillet à Lusaka, les dirigeants africains ont choisi le Rwanda pour abriter le siège de l'Agence africaine du médicament. Le dossier du Rwanda est arrivé en tête des pays ayant présenté leur candidature et qui sont l’Algérie, l’Egypte, le Maroc, l’Ouganda, la Tunisie et le Zimbabwe. Initiée par les dirigeants africains lors du 32ème Sommet de l’Union africaine tenu le 11 février 2019 à Addis-Abeba, l’Agence Africaine du médicament aura comme objectif d’améliorer les capacités des États membres et des Communauté économiques régionales à règlementer les produits médicaux en vue d’améliorer l’accès à des produits médicaux efficace et de faciliter l’harmonisation de la réglementation des médicaments afin d’atteindre des normes internationalement acceptables, fournir un environnement réglementaire favorable à la recherche et le développement pharmaceutique, la production locale et le commerce à travers les pays africains et de renforcer la coordination entre les pays africains pour une protection de la santé publique contre les risques liés à l’utilisation des médicaments de qualité inférieure. L’idée de son lancement remonte à 2007 avec l’adoption du Plan de fabrication des produits pharmaceutiques pour l’Afrique par le conseil exécutif de l’UA. Pour rappel, la cérémonie de dépôt des instruments de ratification du traité portant création de l'Agence Africaine du Médicament a été organisée au mois d’avril dernier par le Bureau du Conseiller Juridique avec la participation de Minata Samate, Commissaire à la santé, aux affaires humanitaires et au développement social de l'Union africaine et M. Mohamed Arrouchi, l'ambassadeur Représentant permanent du Royaume auprès de l'Union africaine et de la CEA-ONU.